

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE451

présenté par

Mme Linkenheld, rapporteure et M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 56

Après la deuxième occurrence du mot :

« habitat »,

supprimer la fin de la première phrase de l'alinéa 47.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'article 64 alinéa 14 du présent projet de loi.